



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



L'oubli, vertu capitale de notre mémoire !

La crise du coronavirus coûte pour le seul secteur du tourisme « un milliard d'euros par mois » au pays de l'Union Européenne. Il est aussi inquiet pour les PME qui ne survivront pas à cette épidémie de paralysie massive. Quand aux marchés financiers, ils ont perdu en quelques jours les gains de 2019. Si le risque sanitaire est élevé, les dommages économiques et financiers le sont encore plus.

Imaginez un pays, le nôtre, qui va devoir calculer et évaluer le coût économique et social de trois crises majeures successives : gilets jaunes, grève interminable dans les transports et maintenant coronavirus qui déclenche des comportements irrationnels de toute nature. À ce stade, les statistiques officielles déclarent leur impuissance à mesurer le phénomène. Que doit-on compter : Les faillites ? Les licenciements ? L'augmentation des profits dans le secteur des masques et du gel hydroalcoolique ? Les ruptures d'approvisionnement des chaînes industrielles ou des supermarchés ? La baisse de du CAC 40 ?

Cela amplifie massivement les dommages économiques. Combien coûtent les annulations en série de spectacles de plus de 15 000 personnes, le report du marathon, le vide des magasins et le désert des théâtres ? Les assurances fonctionnent-elles et à quelles conditions ? Les pompiers pyromanes attisent le foyer de panique sans que le bénéfice sanitaire soit très mesurable. Mais, en revanche, ils échouent à s'appuyer sur cette crise sans précédent pour lancer un débat majeur et transformer le risque en opportunité de pousser des modèles plus durables.

La mise à l'arrêt des usines a immédiatement diminué la pollution et les émissions dans le pays. Elle a entraîné un ralentissement du transport maritime, aérien tout aussi polluant pour la planète.

Et nous, le monde combattant, dans tout cela !

Nous subissons cette crise due à notre âge avancé ! Un nombre conséquent de nos anciens sont partis sans même leur rendre un dernier hommage. Aucune permanence dans nos associations, pas de réunion de travail à l'ONAC. Aucun contact de nos autorités locales aux présidents d'associations pour connaître l'impact de la situation du Covid 19 dans nos associations. L'oubli du passé, l'oubli de la mémoire, c'est triste pour nos ANCIENS. En tant que Président départemental, vous êtes mes anciens au sens noble du terme, presque au sens « Africain » du terme. En Afrique, un ancien qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. C'est dans ce sens que j'entends « ancien ». Alors sachez, je serai toujours à vos côtés avec pour seule devise, la nôtre, SERVIR SANS SE SERVIR NI S'ASSERVIR.

Très cordialement

Gabriel PICHON
Président départemental UF-47

DÉCORATION

Décoration de Gabriel PICHON



Jean-Yves LE DRIAN & Gabriel Pichon



Geneviève DARRIEUSECQ & Gabriel Pichon



Edouard PHILIPPE & Gabriel Pichon

CONDOLÉANCES



L'Union Fédérale des Anciens Combattants de Lot-et-Garonne s'associe pleinement au deuil de la Gendarmerie Nationale quant au décès du jeune gendarme de 26 ans lors d'un contrôle routier ce samedi 5 Juillet.

L'Union Fédérale 47 renouvelle tout son soutien aux forces de l'Ordre et à la famille de la Gendarme.

Le Bureau départemental

INFORMATIONS

Vous pouvez léguer à l'Union Fédérale !



**LE LEGS, UN CADEAU DE
LA VIE APRES LA VIE**

VOTRE LEGS EST SANS IMPOSITION
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE VOTRE NOTAIRE

FAITE UN LEGS A L'UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE LOT ET GARONNE. ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR LE DECRET DU 25 JUIN 1952 (Journal officiel n°155 du 28 juin 1952)

**ENTRAIDE ET SOLIDARITE POUR NOS VEUVES ET
VEUFS DE GUERRE**
ENTRAIDE ET SOLIDARITE POUR NOS SOLDATS

Film en préparation

Ça y est ! La préparation du film sur nos anciens de la 2^e Guerre Mondiale est lancée ! Les témoignages sont récoltés et le montage peut démarrer avec la collaboration du professionnel Maxime JOUET, lauréat UF du civisme et dévouement par le président de la République en 2018.

Pour cela, Maxime m'a fourni un devis de 1700 € tout compris pour ce montage qu'il rendra au plus tard en août 2020.

J'ai déjà récolté une bonne partie du financement grâce aux associations départementales : Souvenir Français, Union fédérale et PG-CATM.

Pour le restant, vous pouvez participer si vous le souhaitez, seul le geste compte peut importe la somme.

Si vous souhaitez participer financièrement au film, vous pouvez envoyer un chèque à l'adresse du siège :
7 place de la Mairie 47110 LE TEMPLE SUR LOT
ou me contacter au 06 07 34 08 42 (également si vous souhaitez un complément d'informations).

Bien cordialement. ▲

Bryan DIETZ

INFORMATIONS AUX LECTEURS !

Lors du prochain cahier-journal n°193, dans la revue nationale et en accord avec le Rédacteur National, nous diffuserons des informations relatives aux droits des anciens combattants et des veuves.

Cette « tribune » sera rédigée par :

Josiane CAPES,
vice-présidente UF-47 déléguée aux veuves ;

Nicole CALCAT,
vice-présidente PG-CATM 47 déléguée aux veuves ;

Bryan DIETZ,
secrétaire général UF-47.

Les présidents de section

- **AGEN**
Président : MARIDAT André
 06 80 14 52 89
Vice-président : BALDACCHINO Georges
 06 22 52 05 51
 1 Allée Monplaisir
 47310 ESTILLAC
 gbaldacchino.47@orange.fr
- **AIGUILLON**
Président : LOPEZ Édouard
 Tél 05 53 79 66 75
 mail : edouard.lopez@gmail.com
- **ALLEMAND-DU-DROPT - LÉVIGNAC DE GUYENNE**
Président : BRODA-LEMAIRE Jean-Paul
 06 82 68 95 70
 « Le Jonquet »
 47800 ALLEMANS DU DROPT
- **ASTAFFORT**
Présidente : BRIEY Micheline
 06 26 08 42 82
- **BOUGLON**
Président : RODIER Georges
 06 99 76 27 91
 mail : georges.rodier47@orange.fr
- **CANCON**
Président : VIGUIER Jean Pierre
 05 53 41 13 88
 mail : jean-pierre.viguiier350@orange.fr
 Lieudit Langlès
 47290 CANCON
- **CASTELJALOUX**
Président : VERWEIRE Michel
 05 53 93 82 31
 mail : michel.verweire@gmail.com
- **CASTILLONNES**
Président : HRADUYAN Jerry
 05 53 36 49 97
 4 Impasse des Acacias
 47330 CASTILLONNES
Trésorier : TOUQUETTE Jean-Clause
 05 53 49 33 69
 111, Impasse Frederic Mistral
 47330 CASTILLONNES
Secrétaire : TOUQUETTE Bernadette
 06 86 23 94 88
 111 Impasse Frederic Mistral
 47330 CASTILLONNES
- **FUMEL**
Président : GARRIGUE René
 05 53 40 96 60
 mail : col.garrigue@orange.fr
- **MARMANDE**
Président : MALARTIC Jacky
 06 80 57 85 53
 29 Rue du Général DUPORT
 47200 MARMANDE
- **MEILHAN-STE BAZEILLE**
Président : GAJAC Michel
 06 80 05 37 88
 LD Davis 47180 SAINTE-BAZEILLE
- **MEZINAIS**
Présidente : ACHE Raymonde
 05 53 65 78 36
- **MIRAMONT DE GUYENNE**
Président : PAUL Roger
 05 53 83 06 26
- **MONCLAR-TOMBEBOEUF**
Président : TONON Roland
 Tél 05 53 88 83 94
- **NÉRAC**
Présidente : CAPES Josiane
 05 53 65 00 12 - 06 73 05 77 99
 mail : josianne.capes@wanadoo.fr
- **PONT DU CASSE**
Président : COULONGES Alain
 06 08 94 76 85
- **SERIGNAC - GARONNE**
Président : WOITTEQUAND Michel
 06 84 71 74 71
 6 Impasse Mongrenier
 47310 SERIGNAC SUR GARONNE
- **SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT - VILLENEUVE SUR LOT**
Président : SERRES Patrice
 06 15 67 49 17
- **TONNEINS**
Président : DUMAS Guy
 06 43 78 30 45
- **TOURNON D'AGENAIS**
Président : ROUFFIAC Albert
 05 53 41 38 18
 17 Avenue de Myre-Mory
 47140 PENNE D'AGENAIS

La vie de nos sections

MARMANDE

La Croix de Guerre 1914-1918

Durant la Première Guerre Mondiale, il fallut créer une récompense pour les combattants, autre que la Médaille Militaire et la Légion d'Honneur. Il existait la Citation à « *L'Ordre du Jour* » qui est un témoignage écrit sur livret militaire

Avant la guerre de 1914, le député Henri TOURNADE avait proposé qu'il y ait une médaille dite de la « *Valeur Militaire* », mais la commission de guerre l'avait repoussée.

Fin 1914 le **Général Victor René BOËLLE** réussit à convaincre un député, l'écrivain **Maurice BARRES**, député de Paris, chantre du patriotisme de proposer un projet de médaille pour les soldats après un exploit particulier.

Le 23 décembre 1914, le député de Seine et Oise **Georges BONNEFOUS** dépose un projet de loi signé de 66 députés pour créer une médaille dite de la Valeur militaire.

Le député **Lieutenant Colonel des Chasseurs Emile DRIANT** entre deux séjours au Front, se fait le porte-parole d'un projet qu'il avait déjà ébauché avec le ministre de la Guerre, le **Général BOULANGER**, son beau père.

Le 4 février 1915 Émile DRIANT présente et soutient à la Chambre des Députés le rapport de commission de l'Armée en prononçant un discours fort applaudi. Bien entendu, Légion d'Honneur et Médaille Militaire furent évoqués. Ce à quoi il répondit en ces termes :

« Rien de plus beau, en effet que ces deux décorations françaises, mais si le nombre en est suffisant en temps de Paix, il est totalement insuffisant en présence des nombreux actes d'héroïsme dont s'enorgueillit la Nation. L'Armée ou plutôt la Nation entière en armes, vous sera reconnaissante de créer ! De créer tout de suite cette Croix de Guerre, dont le Grand chancelier de la légion d'Honneur a approuvé le nom bref, clair et fier et sera assez visible cependant pour désigner dans la tranchée, quand le chef sera tombé, le plus digne, celui qu'il faudra suivre ».

Ce sera une croix de bronze clair à quatre branches et deux épées croisées, surmontée d'une couronne de lauriers et suspendue à un ruban vert uni, le vert de la médaille 1870-1871, débarrassée des rayures noires qui symbolisaient le Deuil de l'autre siècle.

Après plusieurs projets, c'est le modèle du sculpteur **Paul Albert BARTHOLOME** qui est définitif.

Le Sénat adopte le ruban vert rompu par de fines rayures rouges, associant le symbole du sang versé à celui de l'espérance et rappelant fâcheusement celui de la médaille de Sainte Hélène aux vieux grognards du Premier Empire.

Après d'après discussions au sein des deux chambres (Députés et Sénateurs) la loi est votée le 2 avril 1915 et promulguée le 8 du même mois.

Différents niveaux des citations.

1 Étoile : Citation à l'ordre du régiment : bronze
 Citation à l'ordre de la brigade : bronze
 Citation de la division : argent
 Citation du corps d'armée : vermeil

2 Palmes : Citation à l'ordre de l'armée : bronze
 5 citations à l'ordre de l'armée : argent

Décorés.

- Le premier Poilu à recevoir la croix de guerre est le caporal **Sylvain METIVIER** le 23 février 1915 du 66^e Régiment d'Infanterie.
- L'as des as français **René FONCK** l'a eu avec 28 palmes et une étoile (aviateur)

Il n'y a pas que des combattants, il y a aussi des aumôniers, des ambulanciers, des civils et un pigeon voyageur, « *Cher Ami* », en 1916.

Elle est aussi décernée à titre collectif à plus de 600 unités de l'armée de Terre, une quarantaine de navires (le Bouvet) de la marine de guerre, plus de 80 bâtiments auxiliaires

et de commerce, plus de 70 escadrilles d'aviation, des organismes comme le chemin de fer de la banlieue de Reims ou d'instructions : Préfecture de Police de Paris, Barreau de Paris, Universités, Grandes Écoles etc..

Entre 1917 et 1931, 2985 communes se sont vu attribuer cet insigne, 15 villes étrangères, 12 à la suite de la Légion d'Honneur.

Fourragères.

Les militaires décorés au moins à deux reprises, de la Croix de Guerre peuvent arborer une fourragère.

Toutes les personnes qui appartiennent à l'unité portent cette fourragère à titre collectif.

Les couleurs et la disposition de cette fourragère changent selon le nombre de citations obtenues.

Cette disposition sera étendue aux drapeaux et étendards des unités ayant reçu cette récompense.

Après la fin de la guerre 1914-1918 les soldats rescapés se sont organisés en associations et Unions.

Des titulaires de la croix de guerre 1914-1918 :

BOËLLE Victor René, Général
BOURRILLON Henri, cycliste
BOYAU Maurice, aviateur, rugbyman du stade de Dax
BRISSAC Pierre, nom de la rue à Paris de l'Union Fédérale
CASSIN René, Prix Nobel de la Paix, président de l'Union Fédérale - Le 7^e Bataillon des Chasseurs Alpains - « *Cher Ami* », pigeon
CHEVALIER Maurice, chanteur

Il y a la Croix de Guerre de 1914-1918, 1939-1945, TOE (Indochine), il n'y a pas de Croix de Guerre pour l'Algérie mais la croix de la Valeur militaire. ▲

Jacky MALARTIC

La Croix de Guerre 1939-1945

Les événements très confus de cette période justifient la création de plusieurs Croix de Guerre

CROIX DE GUERRE

C'est Édouard DALADIER, président du Conseil (Premier ministre de maintenant) et ministre de la Guerre qui institue la Croix de Guerre par un décret de loi du 26 septembre 1939.

C'est le même modèle que celle de 1914-1918, mais avec la date 1939 au revers, suspendue à un ruban de deux bandes rouges extérieures encadrant quatre bandes vertes séparées par trois fines rayures rouges.

CROIX DE GUERRE DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Sous la présidence du Maréchal PETAIN, le Gouvernement de Vichy décide par décret du 23 mars 1941 de supprimer celle de 1939 et d'en établir une nouvelle, accordée aux titulaires de l'ancienne après étude de leurs citations.

La Croix reste la même, mais marquée au revers des dates 1939-1940.

Le ruban est vert avec sept liserés noirs. Par la suite un ruban gris à liserés bleu foncé est créé.

Par ordonnance du Comité Français de la Libération Nationale (CFLN) du 7 janvier 1944, le port de cette décoration fut interdit.

La Croix de Guerre créée pour les membres de la : LVF (Légion des Volontaires Français) a été annulée par arrêté du Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) du 28 octobre 1944.

CROIX DE GUERRE « DITE GIRAUD »

À Alger, le **Général GIRAUD** par décision du 16 mars 1943, remet en vigueur la Croix de Guerre avec le ruban de 1914-1918 avec au revers 1943 et à l'avant deux drapeaux croisés en remplacement de l'effigie de la République.

CROIX DE GUERRE « FRANCE LIBRE »

Le 30 septembre 1942 le Général de GAULLE crée une citation à l'ordre des Forces Françaises Libres FFL donnant droit au port de la Croix de Guerre avec une palme en vermeil. L'ordonnance du 7 janvier 1944 définit les modalités qui différencient cette croix de la précédente.

La Médaille

La médaille en bronze florentine a quatre branches avec deux épées croisées, le centre représente à l'avant la tête de la République avec bonnet phrygien, ornée de lauriers avec l'inscription « République Française ».

Au revers les dates 1939 ou 1939-1945.

Le ruban rouge, partagé par quatre bandes vertes, séparées entre elles et disposées de manière à laisser trois bandes rouges intérieures.

Décorés

En plus des combattants et non combattants décorés pour faits de guerre, un certain nombre de citations sont décernées à titre collectif à des Régiments, des Navires de Guerre, 1 548 villes (entre 1948 -1949) 209 communes décorées des deux Croix de Guerre.

Compte tenu des événements de l'époque (occupation, déportation) la croix de Guerre 1939-1945 est encore décernée de nos jours. ▲

Jacky MALARTIC

MEILHAN-SUR-GARONNE

Le 8 Mai



À Lagupie



À Jusix



À Saint-Martin-Petit



À Saint-Martin-Petit



À Meilhan-sur-Garonne



À Meilhan-sur-Garonne

Le 8 Mai



NOS DEUILS



AGEN

Monsieur Odet DELBANCUT, Ancien 1939/1945
Monsieur le Colonel Roland RAJADE

BOUGLON

Madame Eline CHARRIER

Nous prenons part au deuil qui frappe les familles de nos disparus et nous renouvelons à celles-ci nos sincères condoléances et l'expression de notre profonde sympathie.